

Service scolarité 3^{ème} cycle
Valérie Martrenchard
Téléphone : 05 62 25 68 82
upharm02@adm.ups-tlse.fr

EFFECTUER VOTRE 6^{ème} ANNEE INDUSTRIE EN EQUIVALENCE :

**Master 2 Professionnel / Recherche
Ecole de Commerce - Ecole d'Ingénieur**

DEMARCHES A ACCOMPLIR

①

Au plus tard le 15 juillet de votre 5^{ème} année industrie vous devez demander l'autorisation (par lettre manuscrite adressée au Doyen) d'effectuer votre 6^{ème} année en équivalence et joindre le programme du diplôme auquel vous postulez.

②

Courant septembre, effectuez la double inscription à l'UPS en 6^{ème} année filière industrie et dans l'établissement du diplôme choisi.

③

La validation de votre 6^{ème} année sera effective quand vous aurez communiqué les résultats à la scolarité 3^{ème} cycle (relevé de notes et attestation de réussite) impérativement avant le 15 octobre pour concourir pour les prix de fin d'année et avant le 15 janvier pour l'attestation de réussite.

Une attestation de réussite à la 6^{ème} année vous sera alors délivrée.